

Présence de l'agrile du frêne à Magog La vigilance et le reboisement sont recommandés

Magog, 12 mai 2021 – La Ville de Magog informe la population de la présence de l'agrile du frêne sur son territoire et invite les propriétaires de frênes à la vigilance afin d'en détecter la présence sur leurs arbres. Les citoyens qui ont cette espèce sur leur terrain peuvent profiter de la distribution d'arbres gratuits organisée les 22 et 23 mai pour implanter de nouvelles espèces et reboiser dès maintenant leur terrain. Une réservation est obligatoire.

Précisons que depuis quelques années, le Québec est aux prises avec l'agrile du frêne, petit coléoptère d'origine asiatique qui attaque et tue toutes les variétés de frênes.

M^{me} Josiane K. Pouliot, coordonnatrice de la Division environnement, explique que « comme il n'y a ni prédateur ni traitement pour enrayer ces insectes, tous les frênes sont appelés à disparaître. Comme l'agrile du frêne a déjà fait son apparition dans certains parcs de la ville, nous recommandons aux propriétaires de frênes d'être vigilants afin d'en détecter la présence sur leurs arbres. »

M^{me} Pouliot ajoute que « comme le règlement municipal interdit d'abattre les arbres sains, la Ville suggère de profiter de la distribution d'arbres gratuits les 22 et 23 mai, organisée par LAMRAC et le MCI (Memphrémagog Conservation inc.), pour implanter de nouvelles espèces indigènes dès maintenant. Cette stratégie permettra de remplacer progressivement les frênes tout en maintenant un couvert végétal. »

Les personnes qui souhaitent plus d'information pour identifier les frênes, reconnaître les signes d'infestation et prendre connaissance des règles à respecter pour l'abattage et la disposition des résidus peuvent consulter la [Fiche technique sur l'agrile du frêne](#), le [Dépliant sur l'agrile du frêne - Ville de Magog, Quoi savoir sur l'agrile du frêne](#) et [Règlements et permis pour abattage d'arbres](#).

Distribution d'arbres gratuits à LAMRAC – samedi 22 et dimanche 23 mai

Pour souligner le mois de l'arbre, le MCI et LAMRAC organisent une distribution d'arbres gratuits, accessible à tous les citoyens de Magog.



Réservation obligatoire

Compte tenu des mesures sanitaires en vigueur, les personnes intéressées doivent réserver une plage horaire auprès de LAMRAC pour prendre possession de leurs arbres.

Quand : À compter du mercredi 12 mai, 10 h

Par téléphone : 819 843-8118

En personne : Centre d'interprétation du Marais, 69 chemin Roy, Magog

Réservation : Mercredi au dimanche, 10 h à 16 h
Lundi et mardi, fermé

La distribution se fera le samedi 22 mai et le dimanche 23 mai au Centre d'interprétation du Marais.

Les arbres distribués sont une gracieuseté du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs avec la participation de l'Association forestière du sud du Québec.

Stratégie municipale pour lutter contre l'agrile du frêne

Depuis 2019, la Ville a mis en place une stratégie pour se prémunir contre l'infestation des arbres et ses effets néfastes. Les employés de la Division des parcs et espaces verts inspectent minutieusement les frênes afin de détecter des signes de l'apparition de cet insecte dévastateur. Ils ont noté que certains arbres, notamment à la plage des Cantons et à la pointe Merry, sont déjà infectés et devront être abattus à court terme. Des signes et symptômes observés dans quelques autres parcs de la ville laissent aussi présager que d'autres frênes sont atteints de l'agrile. Les frênes coupés seront éventuellement remplacés par d'autres essences afin de conserver le couvert végétal tant apprécié des citoyens et des visiteurs.

- 30 -

Source et information :

Direction des communications, technologies et services aux citoyens
Ville de Magog
819 843-3333, poste 444

